

# Résumé



## Des bibliothèques plébiscitées comme jamais / Panorama des bibliothèques norvégiennes (Almuth Gastinger)

(pp. 574 – 579)

La fréquentation des bibliothèques en Norvège a dépassé les niveaux observés jusque là. Les statistiques les plus récentes font état de plus de 22 millions de visiteurs, soit pas moins de cinq visites par habitant et par an.

En 1935, la Norvège adopta sa première loi en faveur des bibliothèques de lecture publique. Dans la loi de 1947 fut établi que chaque ville et chaque commune devaient disposer de leur bibliothèque de lecture publique. Il fut ainsi précisé en préambule que « les bibliothèques doivent être un espace indépendant et un forum permettant les échanges et le débat publics ». La loi pour les universités et les instituts d'étude expose de la même façon le fait que toutes les institutions de formation supérieure sont tenues d'avoir leur propre bibliothèque.

En 2014, le ministère de la Culture a chargé la Bibliothèque nationale de concevoir une nouvelle stratégie nationale en faveur des bibliothèques. Cette stratégie a fait l'objet de nombreuses controverses car le résultat principal de ce travail aboutissait à l'établissement d'une stratégie principalement favorable à la Bibliothèque nationale. Les bibliothèques de lecture publique relèvent par essence des communes et sont donc financées par celles-ci. Les bibliothèques scientifiques et universitaires, qui, quant à elles relèvent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, n'étaient pas même mentionnées dans ce plan. Pour l'heure, le travail se poursuit donc pour l'établissement d'une nouvelle stratégie en faveur des bibliothèques qui fasse basculer le point de vue de bibliothèques lieux de culture vers celui de bibliothèques espace de connaissance et d'accès à l'information. Ces termes de connaissances et d'accès à l'information concernent tant les bibliothèques de lecture publique que les bibliothèques universitaires.

La fondation de la Bibliothèque nationale en tant qu'institution autonome remonte à une décision du Storting, le Parlement norvégien, en 1988. Toutefois, le rôle de bibliothèque nationale a été assumé par la Bibliothèque universitaire d'Oslo jusqu'en 1999. En août 2005, la Bibliothèque nationale installée dans Oslo, la capitale, a rouvert après de longues années de restructuration.

## La crédibilité numérique / Tendances médiatiques et techniques à la Foire du livre de Francfort – un exposé (Boris Hänbler)

(pp. 590 – 593)

Dans les médias, l'intelligence artificielle (IA) s'est durablement imposée comme sujet, de telle sorte que, depuis lors, de nombreuses entreprises s'expriment sur leur usage de l'IA, parce que les produits étiquetés IA se vendent mieux en dépit du fait qu'ils n'en recèlent pas. De simples algorithmes instillant l'apparence de l'intelligence sont parfois ce dont il est réellement question. La société ne se trouve donc pas face à une question qui serait de savoir si l'IA est digne de confiance mais si il est possible de croire celles et ceux qui produisent l'IA et en vantent les merveilles. Ainsi sont convoquées les deux tendances médiatiques centrales apparues ces derniers mois : d'une part l'IA comme moteur de l'innovation potentielle mais souvent surévaluée, d'autre part la confiance en l'être humain lui-même. Peut-être est-ce à la croissance des systèmes fondés sur l'IA, lesquels communiquent avec nous de plus en plus au quotidien, que nous devons d'écouter ou consulter si volontiers et sans quasi d'interruption podcasts et livres audio. Ces voix et leurs conversations sont en effet tellement humaines.

Les sujets de l'IA comme moteur d'innovation et de la confiance en l'être humain envahissent en priorité les médias traditionnels. Ces derniers rendent compte de l'IA souvent de façon racoleuse mais il est vrai que les journalistes doivent désormais travailler avec l'IA, voire entrer en concurrence avec elle.

Les médias paraissent être unanimes sur le fait que l'IA s'avère un outil particulièrement utile mais ouvrant à un danger, celui d'un paresseux abandon de l'effort de recherche d'informations en faveur de l'IA. En germe, il y aurait là le risque d'amoindrir la confiance accordée aux médias et de permettre la diffusion d'infos. Nic Newman, de l'Institut Reuters pour les études de journalisme (Reuters Institute for the Study of Journalism), considère que le nombre d'abonnements en ligne grimpera, parce que de nombreux individus se retirent des médias sociaux comme Facebook. Facebook a d'ailleurs tenté d'attirer à lui le monde journalistique et a fortement plaidé en faveur de la publication d'articles produits par les médias traditionnels directement sur Facebook.

## Missions des bibliothèques scolaires dans l'école du futur / Les fonctions pédagogiques au cœur de la démarche (Sofia Malmberg)

(pp. 602 – 604)

Nombreuses sont les bibliothèques scolaires qui restreignent leur action au prêt de documents avec, comme objectif premier la mise à disposition de fonds de littérature générale et spécialisée pour les enseignants et les élèves. Cette approche a marqué la représentation que se sont fait et continuent de se faire le législateur, le décideur et le bibliothécaire d'établissement scolaire, de ce qu'une bibliothèque scolaire est en mesure de proposer. Jusqu'à présent, l'attention s'est peu sinon pas portée sur ce qu'une bibliothèque scolaire pourrait envisager comme services au-delà de l'accessibilité des fonds de « bonne » littérature pour les élèves déjà intéressés par la lecture.

Le rôle pédagogique des bibliothèques scolaires se comprend d'abord comme lieu fonctionnel à la croisée de la salle de classe et du lieu d'apprentissage spécifique. De larges collections documentaires rassemblent de la littérature, des fonds spécialisés et des services d'information en ligne, ces collections étant fondées sur les contenus des cours ainsi que sur les centres d'intérêt du public scolaire. La bibliothèque scolaire permet ainsi à la fois la recherche d'informations destinée à la réalisation des devoirs et la lecture libre. Le rôle pédagogique des bibliothèques scolaires se comprend ensuite par la participation active de celles-ci au processus d'apprentissage et au fonctionnement général de l'école.

La question demeure de savoir si les bibliothécaires d'établissement scolaire sont prêts à s'adapter à cette évolution. Il s'avère désormais nécessaire d'anticiper la conception de fiches de poste prenant clairement en compte un champ des missions élargi aux domaines social et pédagogique. Toutefois, il faut souligner le fait que, dans l'actuel parcours de formation en sciences de l'information et des bibliothèques, la pédagogie n'a trouvé pour l'heure aucune place. Ce sujet devrait donc faire l'objet d'un débat entre les responsables de formation. Il nous appartient, à nous, bibliothécaires d'établissement scolaire, de mieux faire connaître à l'opinion publique nos méthodes de travail et ce que nous pouvons transformer.

*Traduit par David-Georges Picard*